



**CONVENTION POUR LA LOCATION DU PREAU DE PUYMERLE  
(commune d'Aussac-Vadalle)**



Entre la Communauté de Communes de la Boixe,  
Représentée par Monsieur Gérard LIOT, Maire d'Aussac-Vadalle

d'une part,

Et,

.....  
domicilié(e) ..... d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

..... loue(ent) le préau de Puymerle pour  
le (date)..... et verse(nt) la somme de : ..... €.

- Location du préau\* :  
- 30 €/j : associations ou habitants du territoire de la CdC de la Boixe (prioritaires),  
- 100 €/j : associations ou habitants hors territoire de la CdC de la Boixe,  
- utilisation du préau sans sanitaires : gratuité  
- dépôt d'une caution de 1.000 € (obligatoire).

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public.

- Date et heure de la prise en charge : .....  
- Date et heure de la remise à disposition de la CdC : .....

- Objet de la location : .....

Fait à ..... , le .....

Lu et approuvé,  
**Le locataire,**

*Jacky BERTRAND  
Président de la CdC de la Boixe  
Par délégation,  
Gérard LIOT  
Maire d'Aussac-Vadalle*

\* rayer les mentions inutiles